

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Objet : COURSES CYCLISTES du dimanche 05 septembre 2021
Interdiction totale temporaire de circulation et de stationnement sur la chaussée de 08 h à 19 h.

Le Maire de la Commune de BETHENY,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2215,

Vu, notre arrêté municipal N° 243 en date du 17 avril 1963 portant réglementation de la circulation et du stationnement sur la Commune de BETHENY,

Considérant qu'à l'occasion du Championnat Grand Est contre la Montre, il y a lieu d'interdire la circulation dans certaines rues de BETHENY ainsi que le stationnement sur la chaussée de 08 h à 19 h le dimanche 05 septembre 2021.

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits, sauf riverains, de 08 h à 19 h le dimanche 05 septembre 2021 :

- Grande rue
- Rue de la Gare

Les rues suivantes seront fermées à la circulation :

- Rue Frédéric Mistral
- Rue Robert : au niveau de l'intersection rue Robert et rue de la Gare

ARTICLE 2 : Tout accident ou incident entraînera l'entière et seule responsabilité de BETHENY SPORTS EVENEMENTS qui doit souscrire un contrat d'assurances spécifiant qu'en aucun cas la responsabilité de l'Administration ne pourra être mise en cause.

ARTICLE 3 : Le parcours des transports urbains sera dévié le dimanche 05 septembre 2021. A charge de CITURA d'organiser la modification du parcours de la ligne.

ARTICLE 4 : L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par des panneaux de signalisation mis en place par le BETHENY SPORTS EVENEMENTS ainsi que des barrières de sécurité en nombre suffisant et également la mise en oeuvre d'un service d'ordre exceptionnel à l'occasion du déroulement des épreuves.

ARTICLE 5 : le présent arrêté annule et remplace l'arrêté A-1955 en date du 04 août dernier.

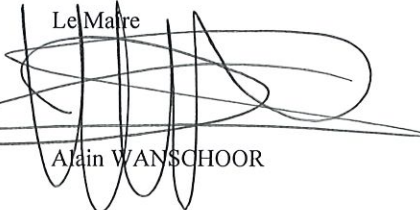
ARTICLE 6 : Les contraventions éventuelles seront constatées par tout agent de la Force Publique.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du BETHENY SPORTS EVENEMENTS,
- Monsieur le Maire de la Ville de BETHENY,
- Monsieur le Directeur des Polices Urbaines de REIMS,
- Monsieur le Chef de Police Municipale,
- Monsieur le Directeur de CITURA,

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BETHENY, le 03 septembre 2021

Le Maire

Alain WANSCHOOR

